



*Institute for  
Research on  
Public Policy*

*Institut de  
recherche  
en politiques  
publiques*

Pour diffusion immédiate  
Le 18 janvier 2007

## COMMUNIQUÉ

### *Le vote des minorités visibles en milieu urbain a moins de valeur que celui des autres Canadiens*

*La dilution de leur vote nuit à l'intégration des nouveaux arrivants et les  
règles qui favorisent cette sous-représentation pourraient contrevenir à  
la Charte des droits et libertés*

**Montréal** – Le Canada est une destination de choix pour de nombreux immigrants, en particulier ceux des minorités visibles. Mais selon une étude de l'IRPP qui paraît aujourd'hui, le vote des minorités visibles en milieu urbain a moins de poids que celui des autres Canadiens.

Les auteurs de cette étude, Michael Pal et Sujit Choudhry (tous deux de l'Université de Toronto), notent tout d'abord que la composition de la Chambre des communes ne reflète pas l'évolution démographique du pays. Ils montrent que la sous-représentation de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au Parlement de même que l'installation dans les villes de la plupart des immigrants des minorités visibles entraînent la dilution du vote de ces citoyens. Ce phénomène pourrait contrevenir aux droits que leur confère la Charte des droits et libertés. Si nous voulons que les immigrants réussissent leur intégration, nos institutions politiques doivent assurer une représentation équitable à tous.

Les auteurs comparent la valeur relative des différents types de suffrages effectués au Canada en 1996 et en 2001. Pour ce faire, ils attribuent à un vote moyen la valeur de 1. Puis, en tenant compte du poids des votes ruraux par rapport à celui des votes urbains et du vote des minorités visibles en milieu urbain, ils tirent les conclusions suivantes :

- ◆ En 1996, le poids d'un vote rural aux élections fédérales était de 1,15 contre 0,96 pour celui de tous les électeurs urbains issus des minorités visibles. Autrement dit, le poids du vote de ces derniers était de 17 p. cent inférieur à celui des électeurs ruraux.
- ◆ En 2001, le poids du vote des électeurs des minorités visibles en milieu urbain avait baissé à 0,91, celui de l'ensemble des électeurs urbains s'était maintenu à 0,96 et celui des électeurs ruraux avait augmenté pour atteindre 1,22. La dilution du vote des minorités visibles s'était donc aggravée par rapport aux deux autres groupes, essentiellement parce que ces minorités tendent à se concentrer dans des circonscriptions urbaines déjà très peuplées.

Cette dilution risque encore de s'accroître compte tenu de ce schéma de concentration, mais aussi du projet du gouvernement conservateur d'accorder la citoyenneté canadienne

à de nombreux immigrants actuellement résidents permanents.

- ◆ À l'examen de quelques scénarios d'avenir, les auteurs ont ainsi découvert qu'en 2001 le poids du vote des minorités visibles en milieu urbain aurait été de 33 p. cent inférieur à celui du vote rural si tous les résidents permanents en âge de voter avaient été citoyens.

Michael Pal et Sujit Choudhry estiment aussi que certaines des règles et pratiques favorisant cette dilution pourraient contrevenir à la section 15 de la Charte des droits et libertés. On pourrait ainsi « contester la constitutionnalité des décisions des commissions de délimitation », affirment-ils, de même que « les sections correspondantes de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales* ».

Les auteurs proposent trois axes de réforme pour rétablir le poids électoral des minorités visibles en milieu urbain :

- ◆ Accroître à 327 le nombre de députés fédéraux de manière à tenir compte de la croissance démographique de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.
- ◆ Modifier la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales* et les lois provinciales en vue d'atténuer les variations de taille de population entre circonscriptions.
- ◆ Inciter les commissions de délimitation des circonscriptions à privilégier dans leurs décisions l'égalité des électeurs.

On peut télécharger sans frais l'étude intitulée *Is Every Ballot Equal? Visible Minority Vote Dilution in Canada*, de Michael Pal et Sujit Choudhry, au [www.irpp.org](http://www.irpp.org).

-30-

Pour tous renseignements ou demandes d'entrevue, prière de contacter l'IRPP.

Pour recevoir par courriel le bulletin mensuel de l'Institut, prière de s'abonner à notre service de distribution en ligne au [www.irpp.org](http://www.irpp.org).

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme sans but lucratif national et indépendant basé à Montréal.

**Renseignements :**

Jackson Wightman ([jwightman@irpp.org](mailto:jwightman@irpp.org)),  
Directeur des communications de l'IRPP  
Bureau : (514) 985-2461, poste 324  
Cellulaire : (514) 235-8308